

Le Conseil général se dote d'un nouveau règlement

Morat » La première lecture du règlement révisé du Conseil général de Morat a été approuvée mercredi par la quarantaine de membres présents. Les principaux changements concernent d'une part la question des factions, désormais déterminée – il faut cinq membres pour en former une et avoir accès aux commissions; d'autre part l'introduction et la définition des instruments parlementaires.

La modification des statuts de l'association de la protection civile et de la population a aussi été acceptée, à l'unanimité. Un changement dû principalement à l'adhésion, au 1^{er} juillet, des communes de Cressier, Cormondes, Kleinbödingen et Ulmiz, et à la cantonalisation de la protection civile.

Le syndic Christian Brechbühl, a présenté les lignes directrices à long terme de la

commune et de la région, qui figurent dans un dépliant: le développement communal, la promotion économique (développement de la zone du Löwenberg), la formation et le sport (améliorer les infrastructures scolaires), l'environnement et l'énergie, la cohésion sociale, la sécurité (nouveau centre pompiers), la culture et les loisirs, les ressources et finances, ou encore

l'activité des autorités et le service public.

Enfin, les membres ont rappelé la nécessité de créer des arrêts de bus supplémentaires. L'un est en cours de planification, l'autre est prévu à Salvenach, à hauteur du cimetière. Actuellement, sur trois kilomètres, il n'y en a pas. Des discussions sont en cours avec les services concernés, a indiqué la vice-syndique. »

NICOLE RÜTTIMANN

Réfractaire au service civil

Justice » Il y a un point commun entre le service civil et le service militaire: ne pas s'y présenter tombe sous le coup de la loi.

Un Lausannois de 28 ans avait «fait le mort» au moment de choisir son affectation et été convoqué d'office pour passer 133 jours au Foyer Saint-Etienne. Comme il n'avait «plus envie d'aider un pays qui l'a laissé tomber (...)» et qu'il «pré-

férait payer une taxe plutôt que perdre son temps», il ne s'est jamais présenté à l'exécution de ce travail.

Le Ministère public fribourgeois l'a condamné à un mois de jours-amende avec sursis et une amende ferme de 300 francs, dont le montant tient compte de ce que le réfractaire émerge à l'aide sociale. En attendant sans doute une prochaine convocation. » ANTOINE RÜF

UDC

SCHLÄFLI SEUL EN LICE

A moins d'un coup d'éclat de l'assemblée, Ruedi Schläfli sera le prochain président de l'Union démocratique du centre fribourgeois. A l'échéance du délai, mercredi soir, le député et agriculteur-apiculteur de Posieux, 42 ans, était en effet le seul à avoir fait acte de candidature, informe Roland Mesot, président en partance. Verdict le 12 avril pour l'actuel vice-président qui gravira la dernière marche. PP

BLUEFACTORY

DEUX NOUVEAUX NOMS

Deux nouveaux noms au conseil d'administration de BlueFactory Fribourg-Freiburg: le nouveau ministre de l'Economie Olivier Curty y remplace son prédécesseur Beat Vonlanthen tandis que fait son entrée Etienne Marclay, vice-président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Ce dernier y remplace André Schneider qui a quitté l'EPFL pour diriger l'aéroport de Genève. NM

FRIBOURG

DÉBAT À PASSERELLES

L'association Passerelles organise ce soir dans ses locaux de la rue de Locarno dès 18h30 une soirée-débat sur le thème *Droit et liberté*. Les participants sont invités à réfléchir aux moyens possibles pour «défendre les personnes précaires, les démunis et les sans-voix», indique le coordinateur de l'association, Kossivi Oyono Dagbenyo dans un communiqué. Entrée libre et apéritif offert en fin de soirée. IC

BULLE

UN CONCOURS DE CHANT

Réarranger et interpréter différemment un titre connu face à un jury. Voilà le défi que lance Michaud Musique aux chanteurs de 12 à 20 ans. Le 18 mars, les locaux de l'école bulloise accueilleront la première édition du *zicmu cover contest*. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 mars à l'adresse www.zicmu.ch. D'autres concours réservés aux groupes, aux DJ ou aux chanteurs à voix suivront. JER

SEMSALES

UNE CONDUCTRICE BLESSÉE

Une automobiliste de 69 ans s'est endormie au volant mercredi vers 21h45 alors qu'elle circulait de Vevey vers Bulle sur l'A12. A la hauteur de Semsales, elle s'est déportée sur la droite, a heurté le grillage d'une antenne puis une borne SOS, avant de faire plusieurs tonneaux et de s'immobiliser en travers de la voie de droite. Blessée, elle a été transportée à l'hôpital en ambulance, indique la police. FB

CHÂBLES

LES CROTTES BARRÉES

La route cantonale Estavayer-Yverdon sera fermée à la circulation à Châbles dès lundi à 8h jusqu'au vendredi 3 mars, à 16h. Le tronçon concerné se situe dans les Crottes-de-Cheyres, entre la croisée de Béthanie et la croisée de Châbles, communique la Police fribourgeoise. Cette fermeture est nécessaire en raison de travaux forestiers de sécurisation. Une déviation sera mise en place. DEF

Quatre partis de droite lancent un référendum contre l'augmentation de la contribution immobilière

«Villars doit réduire son train de vie»

« OLIVIER WYSER

Villars-sur-Glâne » Le temps des vaches grasses semble définitivement révolu à Villars-sur-Glâne. Le Conseil général s'y est d'ailleurs pris à deux fois pour valider le budget 2017 qui prévoit une perte de 1,5 million pour des charges de 78,4 millions de francs. Le 9 février dernier, le législatif acceptait par 25 voix pour et 18 contre (1 abstention) l'augmentation de la contribution immobilière de 2,5‰ à 3‰ (le maximum légal). Les partis du centre droit et de la droite villaroise, hostiles à cette augmentation, ont lancé hier un référendum. Les sections villaroises du PDC, du PLR, du PVL et de l'UDC s'opposent à cette hausse «ne touchant qu'une frange de la population» et demandent que le peuple soit consulté.

Pour rappel, l'augmentation de la contribution immobilière, proposée par le Conseil communal, doit permettre à la commune de constituer une réserve de 667 000 francs «afin d'anticiper et d'amortir le futur choc qui résultera de l'introduction de la réforme fiscale RIE III».

La faute à la RIE III

Or cette réforme de l'imposition des entreprises a été refusée par le peuple suisse le 12 février dernier. «La RIE III était l'élément déclencheur pour la création de cette réserve d'argent. A la lumière de la votation populaire du 12 février, il est aujourd'hui peu judicieux d'anticiper une réforme dont nous ignorons encore toutes les conséquences. La commune devrait plutôt conserver une marge de manœuvre et se réserver la possibilité d'augmenter



Les référendaires s'opposent à la hausse de la taxe immobilière que le Conseil général a fait passer au maximum de 3‰ il y a deux semaines. Aldo Ellena-archives

ultérieurement la contribution immobilière. C'est une soupape de sécurité», explique Pascale Mottolini, présidente du PDC de Villars-sur-Glâne.

Analyse en profondeur

Les partis du centre droit et de la droite estiment que «le Conseil communal a choisi de mettre à nouveau à contribution une seule catégorie de contribuables», à savoir les propriétaires. «Tous les propriétaires ne sont pas riches! Avec cette hausse, on pénalise aussi des retraités, des familles, etc.», illustre Pascale Mottolini, qui rappelle que le refus de la RIE III rend caduque la mesure d'anticipation du Conseil communal. «Les finances communales ne sont pas dans une situation critique. Avant d'envisager toute hausse de contribution et d'impôt, il faut mener une analyse en profondeur», ajoute la présidente du PDC, membre de la commission financière, et qui relève que cette dernière a demandé à l'exécutif de mettre sur pied un groupe de travail qui devra se pencher en détail sur le budget.

«Nous sommes conscients qu'une nouvelle version de la réforme de l'imposition des entreprises entrera en force dans les prochaines années. Nous estimons cependant qu'un effort doit être entrepris par toute la collectivité et non pas par une seule tranche de la population, qui a déjà largement participé dans le passé au redressement des finances communales», écrivent les partis qui lancent le référendum.

Des dépenses superflues

Les partis de centre droit et de la droite identifient en outre le talon d'Achille de la commune: «Le tabou n'est en effet pas une hausse d'impôt ou de taxe, mais bel et bien la réduction du train de vie luxueux de la commune de Vil-

lars-sur-Glâne». Quelles sont les prestations superflues? «Nous devons analyser le budget et éviter toutes les dépenses inutiles», relève Pascale Mottolini, qui cite en exemple le montant prévu au budget pour soutenir Mobility, le service de partage de voitures.



«Tous les propriétaires ne sont pas riches!»

Pascale Mottolini

De son côté, François Grangier, chef du groupe PLR-PVL, n'hésite pas à pointer du doigt l'aide au développement, «qui ne sert pas aux habitants de la commune» ou parmi les exemples récents, la réfection d'un chemin piétonnier à 1000 francs le mètre. «Les gens doivent prendre conscience que certaines dépenses sont superflues ou trop luxueuses», résume François Grangier.

Pour faire aboutir le référendum, les quatre partis doivent récolter 830 signatures d'ici le 20 mars. «Notre objectif est d'obtenir le maximum de signatures afin d'avoir une marge. Nous avons bon espoir d'y arriver. Quand plusieurs partis se mettent ensemble, cela donne une certaine force de frappe», indique encore le conseiller général libéral-radical. »

830
Le minimum de signatures à récolter jusqu'au 20 mars